



**MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL AU 2 MARS 2021 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 7 SEPTEMBRE 2021**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel au 2 mars 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 7 septembre 2021.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 21-0086-A04 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.21-0114-A04, intégrant notamment les approbations des 3^{ème} et 4^{ème} amendements sous le n° R.21-045 pour la version française et sous le n° R. 21-046 pour la version anglaise.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)